



FONDATION
Groupama
vaincre les maladies rares

**Ensemble
pour vaincre**

les maladies rares

OUVERTE
À TOUS

BALADE SOLIDAIRE

Lundi 6 juin 2022



au profit de

**L'ASSOCIATION
VALENTIN HAÛY**

Valentin
HAÛY

Avec les aveugles et les malvoyants

Agir pour l'autonomie

RENDEZ-VOUS À MYON

PLACE ANDRÉ OUDET

Départs de 8h00 à 11h00

Toutes les informations sur www.fondation-groupama.com

Ensemble pour vaincre les maladies rares

4 parcours de 1,5 km, 6 km, 10 km et 15 km

Horaires des départs : de 8h00 à 11h00

Lieu de départ :

Place André Oudet
25 440 MYON

Parcours : 1,5 km*, 6 km, 10 km et 15 km

* accessible aux Personnes à Mobilité Réduite

Durée : 1h00 à 4h30

Dons : minimum 5 € au profit de l'**Association Valentin Haüy**

Cérémonie de remise des dons : 14h00

Restauration et buvette : pour tous

Animations :

- Chansons françaises par Michel Besançon (*Marchands de Bonheur*)
- Gentil Godjo et ses dessins
- Marché de producteurs locaux
- Démonstration de Line Dance
- Démonstration de goalball par des sportifs déficients visuels
- Sensibilisation à la déficience visuelle par des opticiens Écouter Voir

Mesures sanitaires : la Balade Solidaire est organisée dans le respect des règles en vigueur.

En marchant pour l'Association Valentin Haüy, chaque marcheur contribuera à financer l'**aménagement du club « Technologies pour déficients visuels » à Besançon.**

Pour qui ?

Pour les patients atteints de **rétinopathie pigmentaire**, maladie rare provoquant progressivement la cécité. Ce club bénéficiera aussi à d'autres adultes déficients visuels et à leurs aidants voyants.

Pour quoi ?

Pour combler peu à peu la fracture numérique à l'information, qui provoque de plus en plus l'isolement des personnes fragiles déficientes visuelles. Chaque cas est un cas particulier qui nécessite la mise au point d'outils parfaitement adaptés soit à l'âge, soit au handicap visuel, soit à l'usage ou à l'aidant voyant.

Vos dons sont déductibles des impôts à hauteur de 66% !

Exemple : pour 100 euros de don, vous pouvez déduire 66 euros de vos impôts.

Un reçu fiscal sera établi sur demande pour les dons à partir de 10 euros.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur le site www.fondation-groupama.com

ou sur  Fondation Groupama